



PAR COURRIEL

Le 30 octobre 2023

Madame Josée Lapointe, directrice du Service des ressources humaines
Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs
55, rue Court, C.P. 9000
Granby (Québec) J2G 9H7

Objet : Journée de débrayage du 6 novembre 2023

Madame,

Le 26 octobre dernier, vous m'avez fait parvenir des avis concernant la journée de débrayage des syndicats du personnel de soutien manuel, du personnel de soutien technique, administratif et éducatif ainsi que des professionnels prévue le 6 novembre 2023.

Dans cet avis, il est indiqué que les enseignants devront effectuer du télétravail jusqu'à 10 h 30 selon le nombre d'heures prévues à la grille horaire. À 10 h 31, il est attendu que la prestation de travail s'effectue à l'école, toujours selon l'horaire.

Sachez que le Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska s'oppose fortement au basculement en télétravail lors de la journée de débrayage des syndicats du personnel de soutien manuel, du personnel de soutien technique, administratif et éducatif ainsi que des professionnels. Je tiens à souligner la grande incohérence d'affecter les enseignantes et enseignants en télétravail pour contourner les lignes de piquetage et ainsi minimiser les effets de l'exercice de la grève légale de nos collègues, alors que les représentantes et représentants patronaux, aux tables de négociation nationales, rejettent nos demandes relatives au télétravail.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La présidente,

Sophie Veilleux

SV/mep